

COMMISSION TERRITORIALE D'AUTORISATION D'EXERCICE

Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon

En application du décret no 2024-664 du 3 juillet 2024, modifiant le décret no 2020-377 du 31 mars 2020 relatif à l'exercice dans certains territoires d'outre-mer des professions de médecin, chirurgien-dentiste, sage-femme et pharmacien par des personnes ne remplissant pas les conditions de nationalité et de diplôme normalement applicables

À la suite des auditions du 12 septembre 2025, les candidats listés ci-dessous sont admis sur la liste d'aptitude pour la spécialité :

HÉPATOLOGIE-GASTROLOGIE-ENTÉROLOGIE

(Classement par ordre alphabétique)

	NOM	PRENOM
1	MAIGA	Abdoulaye
2	MONIA	Fritsbens
3	NIKIEMA	Auguste César Wendpagnagdé
4	NKURUNZIZA	Lambert
5	SIA	Lydie Marie Jeannette
6	SOUA	Sabrine
7	TCHOUWA KALAMBAK	Christelle
8	TENE DJOUKAM	Robinson

Cette liste est valable pour une durée de 18 mois à compter de sa date d'établissement.

Fort-de-France, le 15 septembre 2025

Yves SERVANT,
Directeur général de l'ARS Martinique
Président des commissions territoriales d'autorisation d'exercice